

19 SEPTEMBRE 2011



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT**, tenue le 19 septembre 2011 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, et ANIE PERRAULT.**

Était absent, le conseiller **JACQUES LAPENSÉE.**

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN.**

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2011-09-422 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 19 septembre 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2011-09-423 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 septembre 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2011-09-424 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 16 septembre 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2011-09-425 4.1 Motion de félicitations aux organisateurs de la 2<sup>e</sup> édition de la Fête familiale de Bromont
- 2011-09-426 4.2 Participation d'élus municipaux à la Journée Jeunes en mouvement

## 19 SEPTEMBRE 2011

de Brome-Missisquoi

### 5. **RÈGLEMENTS**

### 6. **AFFAIRES COURANTES**

#### 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2011-09-427 6.1.1 Adoption de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2011

2011-09-428 6.1.2 Renouvellement de la convention d'octroi de licence de la firme Cobra pour les ressources humaines et la paie pour 2012

2011-09-429 6.1.3 Appropriation d'un montant provenant de la réserve financière des carrières et sablières

#### 6.2 TRAVAUX PUBLICS

#### 6.3 SERVICES TECHNIQUES

#### 6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

#### 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 6.6 GREFFE

2011-09-430 6.6.1 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement des villes de la Rive-sud (période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007)

2011-09-431 6.6.2 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement des villes de la Rive-sud (période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008)

#### 6.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE

#### 6.9 RESSOURCES HUMAINES

#### 6.10 TOURISME

### 7. **DIVERS**

2011-09-432 7.1 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Cowansville et Région

### 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### 9. **AFFAIRES NOUVELLES**

2011-09-433 9.1 Octroi de contrat pour services professionnels - stabilisation d'une section affaissée du chemin de Gaspé  
Contribution financière supplémentaire à l'évènement Bromont

**19 SEPTEMBRE 2011**

**2011-09-434**      **9.2**      Open de vélo de montagne 2011

**10.**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2011-09-435**      **11.**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIERE,  
JOANNE SKELLING, AVOCATE, OMA

**2011-09-422**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 19 septembre 2011 avec modifications, par l'ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :

- 9.1 Octroi de contrat pour services professionnels - stabilisation d'une section affaissée du chemin de Gaspé
- 9.2 Contribution financière supplémentaire à l'évènement Bromont Open de vélo de montagne 2011

**ADOPTÉE**

**2011-09-423**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance tenue le 6 septembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2011, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2011-09-424**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 16  
SEPTEMBRE 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**

**19 SEPTEMBRE 2011**

**APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer, au 16 septembre 2011, au montant de **2 129 155,26 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

**Faits saillants :**

<u>Chèque no.</u>	
2802	Paiement de 29 886,67\$ à Bromont Terrasse pour les travaux sur Compton.
2804	Paiement de 865 850,30\$ à Construction DJL inc. pour l'achat de pierre et le pavage majeur des rues.
2835	Paiement de 211 200,04\$ à Entreprises Allaire & Gince pour la réfection du ponceau Boulevard Bromont.
2890	Paiement de 154 893,51\$ à Constructions M. Morin inc. pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc rue Papineau.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2011-09-425**

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU COMITÉ  
CONSULTATIF DE LA FAMILLE DE BROMONT ET AUX  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ORGANISATION DE  
LA FÊTE FAMILIALE 2011**

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la famille de Bromont est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis au Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire sur la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QU'un sous-comité du Comité consultatif de la famille de Bromont organisé cette année, la 2<sup>e</sup> édition de la fête familiale de Bromont et s'est assuré de l'ensemble des étapes de réalisation de l'évènement avec le soutien du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE plus de 600 personnes se sont présentées à la fête familiale du 10 septembre dernier qui fut un succès encore cette année ;

ATTENDU la participation du Service de police, du Service des incendies et du Service des travaux publics ainsi que de nombreux commanditaires à la tenue de cet évènement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et de remercier le Comité consultatif de la famille de Bromont et les membres du sous-comité organisateur de l'évènement, soit : Mathilde Gaudreau, qui agissait comme responsable de l'évènement, Véronique

**19 SEPTEMBRE 2011**

Bisaillon, Marc-Francois Deslandes, Anik Duval et Marie-Ève Lagacé, de même que les généreux commanditaires et les employés des différents services municipaux qui ont contribué à la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition de la fête familiale tenue le 10 septembre 2011.

**ADOPTÉE**

**2011-09-426**

**PARTICIPATION D'ÉLUS MUNICIPAUX À LA JOURNÉE  
COLLOQUE JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU la tenue d'un colloque en lien avec le projet Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi et Québec en Forme;

ATTENDU QUE des membres de ce Conseil souhaitent participer à cet événement visant à faire le point sur les actions à poser pour relever le défi des communautés en santé autant chez les jeunes que chez les adultes;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser deux (2) membres du conseil municipal à participer à la Journée colloque « *Des jeunes actifs pour des communautés en santé* » qui se tiendra mardi le 27 septembre prochain à l'Auberge des Carrefours, à Cowansville ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de repas et de déplacements des élus dans le cadre de leur participation à cet événement.

**ADOPTÉE**

**2011-09-427**

**ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE  
FINANCIER 2011)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

ATTENDU QUE l'impact de la révision budgétaire représente une hausse de 96 \$ pour la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**19 SEPTEMBRE 2011**

QUE la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2011 soit adoptée, telle que soumise.

**ADOPTÉE**

**2011-09-428**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCTROI DE LICENCE D'UTILISATION POUR LE LOGICIEL RH/PAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise actuellement le logiciel de RH/Paie de la firme Cobra;

ATTENDU QUE les droits d'utilisation dudit logiciel viennent à échéance le 31 décembre 2011;

ATTENDU QUE la firme COBA a récemment fait parvenir une proposition de renouvellement à la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler la convention d'octroi de licence d'utilisation pour le logiciel de RH/Paie de la firme COBA pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 pour un montant annuel de **3 000 \$**, excluant les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer la convention d'octroi de licence d'utilisation du logiciel COBA RH/Paie;

Que les sommes payables pour l'année 2012 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2011-09-429**

**APPROPRIATION D'UN MONTANT PROVENANT DE LA RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LE RENFORCEMENT DE PONCEAUX**

ATTENDU les précipitations importantes reçues au cours de l'été 2011;

ATTENDU les dommages causés à certains ponceaux sur le territoire de la Ville suite à ces événements ;

ATTENDU l'importance de procéder dans les meilleurs délais à la remise en état et au renforcement de certaines infrastructures qui seront priorisées suivant l'évaluation du directeur des services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT**

**19 SEPTEMBRE 2011**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le financement de travaux de renforcement de certains ponceaux sur le territoire de la Ville à même la réserve financière des carrières et sablières pour un montant maximal de **150 000 \$**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2011-09-430**

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ  
CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT DES VILLES DE LA  
RIVE-SUD**

**(1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0099-100 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 300 000.00 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Bromont y a investi une quote-part de 13 044,00\$ représentant 4.35 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et*

**19 SEPTEMBRE 2011**

*retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont demande que le reliquat de 264 549.12 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement des villes de la Rive-sud, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 1<sup>er</sup> janvier 2007;

**19 SEPTEMBRE 2011**

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villes de la Rive-sud dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**ADOPTÉE**

**2011-09-431**

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ  
CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT DES VILLES DE LA  
RIVE-SUD  
(1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0099-100 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 300 000.00 \$ fût mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville de Bromont y a investi une quote-part de 13 044,00\$ représentant 4.35 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

**6. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

**19 SEPTEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont demande que le reliquat de 242 451.29 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

**CONSIDÉRANT** qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de la Ville de Bromont s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'OBTENIR** de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement des villes de la Rive-sud, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008;

**D'AUTORISER** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villes de la Rive-sud dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**19 SEPTEMBRE 2011**

**ADOPTÉE**

**2011-09-432**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE  
COMMERCE DE COWANSVILLE ET RÉGION**

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Cowansville et région (CCCR) a sollicité la Ville de Bromont aux fins de renouvellement de son adhésion pour la période 2011-2012 ;

ATTENDU que les membres de ce Conseil reconnaissent les bénéfices pour la Ville de Bromont de prendre part aux activités de la Chambre de Commerce de Cowansville et région;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à la Chambre de Commerce de Cowansville et région pour la période 2011-2012, et d'autoriser à cette fin, une dépense maximale de **440\$** incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-09-433**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
LA STABILISATION D'UNE SECTION DU CHEMIN DE GASPE**

ATTENDU QUE le chemin de Gaspé est une artère importante de la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'une section d'environ 100 mètres de long s'est partiellement affaissée sur un côté dudit chemin;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la stabilisation du talus et de reconstruire la section affaissée du chemin de Gaspé;

ATTENDU QU'afin de procéder à la stabilisation de la section du chemin de Gaspé, il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénieurs qui réalisera les études, plans, devis et surveillance des travaux du projet de reconstruction ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour un contrat en services professionnels dans le cadre de la stabilisation d'une section affaissée du chemin de Gaspé, lequel porte le numéro 017-ST-I-11 ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises furent invitées à soumissionner ;

**19 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit le 19 septembre 2011 à 11h00 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>POINTAGE FINAL</b>
Génivar inc.	17,82
Les Services Exp. inc.	23,01
BPR-Infrastructures inc.	14,97

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat en service professionnel pour la réalisation des services professionnels requis pour la stabilisation d'une section affaissée du chemin de Gaspé au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, lequel pointage inclut le prix, soit «Les Services Exp. inc. », et ce, pour la somme de **58 671, 38 \$**, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2011-09-434**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE À  
L'ÉVÈNEMENT BROMONT OPEN DE VÉLO DE MONTAGNE 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Bromont OPEN est un événement sportif d'envergure;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à l'organisme « Événements sportifs Bromont » une disponibilité financière supplémentaire de **3500\$** incluant toutes taxes, à l'occasion de l'évènement Bromont OPEN de vélo de montagne 2011 qui s'est tenue les 25 et 26 juin derniers;

**19 SEPTEMBRE 2011**

Que ce montant sera versé à titre de subvention devant servir à payer ou rembourser des fournisseurs ou autres services essentiels identifiés dans les prévisions budgétaires déposées et, nonobstant toute forme d'honoraire, jusqu'à un maximum de **3 500 \$** et les versements seront effectués par le directeur du Service des finances de la Ville suite à la réception et à la validation des factures présentées par l'Organisme.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

Un premier intervenant aimerait savoir suite à la présentation publique du 6 septembre dernier, où en sont rendues les études d'ingénierie sur les infrastructures dans le secteur du Vieux-Village. Il questionne aussi le conseil municipal sur les points stratégiques qui ont été identifiés et l'échéancier prévu pour les démarches à venir.

Un citoyen remercie le conseil municipal pour les efforts déployés suite aux récents épisodes de pluies abondantes et il espère que cela va continuer.

Un résident du secteur d'Iberville mentionne avoir observé, lors des pluies des 13 et 15 septembre derniers, que les tuyaux des conduites situées en face du 36 rue d'Iberville ne semblaient pas suffire à la tâche. Il signale aussi au Conseil qu'il y aurait un pont à réparer dans un parc du secteur d'Iberville.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée, à 20h30.

**ADOPTÉE**

---

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

**19 SEPTEMBRE 2011**

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le \_\_\_\_  
septembre 2011.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE